



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**TEOM DE CHILLY-MAZARIN**

**Numéro SIRET : 21910161500264**

**POSTE COMPTABLE : Centre des finances Publiques de Chilly-Mazarin**

**M. 14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : 01 BUDGET TEOM**

**ANNEE 2020**



## Sommaire

<b>I - Informations générales (6)</b>	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	3
B - Modalités de vote du budget	4
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	5
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	8
B2 - Balance générale du budget - Recettes	9
<b>III - Vote du budget</b>	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	10-11
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	12-13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14 à 17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
<b>IV - Annexes (7)</b>	
<b>A - Eléments du bilan</b>	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	18-19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	20 à 29
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	30 à 39
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
A4 - Etat des provisions	
A5 - Etalement des provisions	
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	40
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	41
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	42
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	43
A8 - Etat des charges transférées	
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	
<b>B - Engagements hors bilan</b>	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	
B1.6 - Etat des engagements reçus	
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1 - Etat du personnel	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	
C3.2 - Liste des établissements publics créés	
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	
D2 - Arrêté et signatures	44



(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b>	<b>BP 2020</b>
-------------------	--------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE )	20311
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> )	150
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
18 460 740	19 441 898	957	1195

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	108	
2	Produit des impositions directes/population	101	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	108	
4	Dépenses d'équipement brut/population	9	
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population	101	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	6%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	9%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget de l'exercice précédent

V - Le présent budget a été voté avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	2 393 087.13	2 052 399.00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent) 340 688.13
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		2 393 087.13	2 393 087.13

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	190 627.13	190 627.13
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		190 627.13	190 627.13

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>2 583 714.26</b>	<b>2 583 714.26</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

II  
A2

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 796 000.00		2 060 090.00	2 060 090.00	2 060 090.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	103 600.00		142 370.00	142 370.00	142 370.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 899 600.00</b>		<b>2 202 460.00</b>	<b>2 202 460.00</b>	<b>2 202 460.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 899 600.00</b>		<b>2 202 460.00</b>	<b>2 202 460.00</b>	<b>2 202 460.00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT (5)	100 620.00		190 627.13	190 627.13	190 627.13
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>100 620.00</b>		<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 000 220.00</b>		<b>2 393 087.13</b>	<b>2 393 087.13</b>	<b>2 393 087.13</b>

+  
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

= TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 393 087.13

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	44 000.00		39 000.00	39 000.00	39 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	1 956 220.00		2 013 399.00	2 013 399.00	2 013 399.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 000 220.00</b>		<b>2 052 399.00</b>	<b>2 052 399.00</b>	<b>2 052 399.00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 000 220.00</b>		<b>2 052 399.00</b>	<b>2 052 399.00</b>	<b>2 052 399.00</b>
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>2 000 220.00</b>		<b>2 052 399.00</b>	<b>2 052 399.00</b>	<b>2 052 399.00</b>

+  
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 340 688.13

= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 393 087.13

**Pour information :**

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT(6)**

**190 627.13**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 620.00		190 627.13	190 627.13	190 627.13
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>100 620.00</b>		<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
45...	<b>Total des opé.pour compte de tiers(8)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>100 620.00</b>		<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>100 620.00</b>		<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>190 627.13</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45...	<b>Total des opé.pour compte de tiers(8)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	VIREMENT DE LA SECTION D EXPLOITATION (4)	100 620.00		190 627.13	190 627.13	190 627.13
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>100 620.00</b>		<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>100 620.00</b>		<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>190 627.13</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)</b>	<b>190 627.13</b>
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 060 090.00		2 060 090.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	142 370.00		142 370.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT		190 627.13	190 627.13
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>2 202 460.00</b>	<b>190 627.13</b>	<b>2 393 087.13</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
---	---

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	=	<b>2 393 087.13</b>
--	---	---------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
	Total des opérations d'équipement			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>			

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
--	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=
---	---

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>			

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>340 688.13</b>
---	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>340 688.13</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION D EXPLOITATION		190 627.13	190 627.13
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	
-----------------------------------	--

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>190 627.13</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>1 796 000.00</b>	<b>2 060 090.00</b>	<b>2 060 090.00</b>
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 100.00	3 100.00	3 100.00
62875	REMBT FRAIS GFP	1 792 900.00	2 056 990.00	2 056 990.00
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>103 600.00</b>	<b>142 370.00</b>	<b>142 370.00</b>
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	103 600.00	142 370.00	142 370.00
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			
<b>656</b>	<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS</b>			
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)</b>		<b>1 899 600.00</b>	<b>2 202 460.00</b>	<b>2 202 460.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>1 899 600.00</b>	<b>2 202 460.00</b>	<b>2 202 460.00</b>

023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	100 620.00	190 627.13	190 627.13
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)			
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>100 620.00</b>	<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>100 620.00</b>	<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>

	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>2 000 220.00</b>	<b>2 393 087.13</b>	<b>2 393 087.13</b>
--	---	---------------------	---------------------	---------------------

<b>+</b>	<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	
<b>+</b>	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	
<b>=</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 393 087.13</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(9)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>			
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>44 000.00</b>	<b>39 000.00</b>	<b>39 000.00</b>
70611	Redevance d&#8217;		44 000.00	39 000.00
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>1 956 220.00</b>	<b>2 013 399.00</b>	<b>2 013 399.00</b>
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	1 956 220.00	2 013 399.00	2 013 399.00
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>			
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)</b>		<b>2 000 220.00</b>	<b>2 052 399.00</b>	<b>2 052 399.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(5)			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>2 000 220.00</b>	<b>2 052 399.00</b>	<b>2 052 399.00</b>

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)			
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 000 220.00</b>	<b>2 052 399.00</b>	<b>2 052 399.00</b>
---	--	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
-----------------------------------	--

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>340 688.13</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 393 087.13</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	100 620.00	190 627.13	190 627.13
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 620.00	190 627.13	190 627.13
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>100 620.00</b>	<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	<b>Total des dépenses financières</b>			

	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			

	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>100 620.00</b>	<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>
--	-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>040</b>	<b>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)</b>			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>			
	<i>Charges transférées (9)</i>			
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES (10)</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>100 620.00</b>	<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=
	<b>190 627.13</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation >>).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
<b>Total des recettes d'équipement</b>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
<b>Total des recettes financières</b>				
	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>				

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION D EXPLOITATION	100 620.00	190 627.13	190 627.13
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>100 620.00</b>	<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(9)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>100 620.00</b>	<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>100 620.00</b>	<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>190 627.13</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV	IV - ANNEXES	IV
CROISEE PAR FONCTION - VUE	A1	CROISEE PAR FONCTION - VUE	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES										8	9	TOTAL
	0	1	2	3	4	5	6	7					
<b>INVESTISSEMENT</b>											<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>											<b>DEPENSES</b>		
Dépenses réelles											190 627.13		190 627.13
- Equipements municipaux (2)											190 627.13		190 627.13
- Equip. non municipaux (c/204) (3)													
- Opérations financières													
Dépenses d'ordre													
<b>Total dépenses de l'exercice</b>											<b>190 627.13</b>		<b>190 627.13</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>													
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>											<b>190 627.13</b>		<b>190 627.13</b>

<b>RECETTES</b>											<b>RECETTES</b>		
<b>Total recettes de l'exercice</b>											<b>190 627.13</b>		<b>190 627.13</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>													
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>											<b>190 627.13</b>		<b>190 627.13</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>											<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>											<b>DEPENSES</b>			
<b>Total dépenses de l'exercice</b>											<b>190 627.13</b>		<b>2 202 460.00</b>	<b>2 393 087.13</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>														
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>											<b>190 627.13</b>		<b>2 202 460.00</b>	<b>2 393 087.13</b>

<b>RECETTES</b>											<b>RECETTES</b>			
<b>Total recettes de l'exercice</b>													<b>2 052 399.00</b>	<b>2 052 399.00</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>											<b>340 688.13</b>		<b>340 688.13</b>	
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>											<b>340 688.13</b>		<b>2 052 399.00</b>	<b>2 393 087.13</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT)

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES	IV	IV - ANNEXES	IV
CROISEE PAR FONCTION - VUE	A1	CROISEE PAR FONCTION - VUE	A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>													
<b>DEPENSES</b>						<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>						<b>DEPENSES</b>							
<b>Total dépenses d'investissement</b>											<b>190 627.13</b>		<b>190 627.13</b>
Dépenses réelles											190 627.13		190 627.13
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES										190 627.13		190 627.13
Opérations d'équipement													
Opérations pour compte de tiers													
<i>Dépenses d'ordre</i>													

<b>RECETTES</b>													
<b>RECETTES</b>						<b>RECETTES</b>							
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>190 627.13</b>											<b>190 627.13</b>
Recettes réelles													
Opérations pour compte de tiers													
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>190 627.13</i>											<i>190 627.13</i>
021	VIREMENT DE LA SECTION D EXPLOITATION	190 627.13											190 627.13

<b>FONCTIONNEMENT</b>													
<b>DEPENSES</b>						<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>						<b>DEPENSES</b>							
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>190 627.13</b>									<b>2 202 460.00</b>		<b>2 393 087.13</b>
Dépenses réelles											2 202 460.00		2 202 460.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL										2 060 090.00		2 060 090.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES										142 370.00		142 370.00
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>190 627.13</i>											<i>190 627.13</i>
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	190 627.13											190 627.13

<b>RECETTES</b>													
<b>RECETTES</b>						<b>RECETTES</b>							
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>340 688.13</b>									<b>2 052 399.00</b>		<b>2 393 087.13</b>
Recettes réelles		340 688.13									2 052 399.00		2 393 087.13
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	340 688.13											340 688.13
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES										39 000.00		39 000.00
73	IMPOTS ET TAXES										2 013 399.00		2 013 399.00
<i>Recettes d'ordre</i>													

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	190 627.13				190 627.13
	Dépenses de l'exercice	190 627.13				190 627.13
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	190 627.13				190 627.13
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>	340 688.13				340 688.13
	Recettes de l'exercice	340 688.13				340 688.13
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	340 688.13				340 688.13
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>	150 061.00				150 061.00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		20	21	22	23	24	25	26	41	48
	<b>DEPENSES (2)</b>									
	Dépenses de l'exercice									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES									
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT									
	Restes à réaliser - reports									
	<b>RECETTES (2)</b>									
	Recettes de l'exercice									
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES									
73	IMPOTS ET TAXES									
	Restes à réaliser - reports									
	<b>SOLDES (2)</b>									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 1**

(1)	Libellé	11	12	Total
<b>DEPENSES (2)</b>				
<b>Dépenses de l'exercice</b>				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT			
<b>Restes à réaliser - reports</b>				
<b>RECETTES (2)</b>				
<b>Recettes de l'exercice</b>				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
<b>Restes à réaliser - reports</b>				
<b>SOLDES (2)</b>				

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110	111	112	113	114
<b>DEPENSES (2)</b>						
<b>Dépenses de l'exercice</b>						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT					
<b>Restes à réaliser - reports</b>						
<b>RECETTES (2)</b>						
<b>Recettes de l'exercice</b>						
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
<b>Restes à réaliser - reports</b>						
<b>SOLDES (2)</b>						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice					
	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
70	VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>					

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
70	VENTES DIVERSES								
73	IMPOTS ET TAXES								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.







<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 6**

(1)	Libellé	60	61	62	63	64	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES						
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT						
	Restes à réaliser - reports						
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Recettes de l'exercice						
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
73	IMPOTS ET TAXES						
	Restes à réaliser - reports						
	<b>SOLDES (2)</b>						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 7**

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice					
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total			
	<b>DEPENSES (2)</b>	2 202 460.00			2 202 460.00			
	Dépenses de l'exercice	2 202 460.00			2 202 460.00			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 060 090.00			2 060 090.00			
012	ASSIMILES	142 370.00			142 370.00			
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT							
	Restes à réaliser - reports							
	<b>RECETTES (2)</b>	2 052 399.00			2 052 399.00			
	Recettes de l'exercice	2 052 399.00			2 052 399.00			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	39 000.00			39 000.00			
73	IMPOTS ET TAXES	2 013 399.00			2 013 399.00			
	Restes à réaliser - reports							
	<b>SOLDES (2)</b>	-150 061.00			-150 061.00			
		810	811	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813	814	815	816
	<b>DEPENSES (2)</b>							
	Dépenses de l'exercice			2 202 460.00				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			2 202 460.00				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			2 060 090.00				
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT			142 370.00				
	Restes à réaliser - reports							
	<b>RECETTES (2)</b>			2 052 399.00				
	Recettes de l'exercice			2 052 399.00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			39 000.00				
73	IMPOTS ET TAXES			2 013 399.00				
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE							
	Restes à réaliser - reports							
	<b>SOLDES (2)</b>			-150 061.00				

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83		
		820	821	822	823	830	831	833
	<b>DEPENSES (2)</b>							
	Dépenses de l'exercice							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES							
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT							
	Restes à réaliser - reports							
	<b>RECETTES (2)</b>							
	Recettes de l'exercice							
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
73	IMPOTS ET TAXES							
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE							
	Restes à réaliser - reports							
	<b>SOLDES (2)</b>							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).  
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 9**

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
73	IMPOTS ET TAXES								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 0

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice	190 627.13				190 627.13
	VIREMENT DE LA SECTION D	190 627.13				190 627.13
021	EXPLOITATION	190 627.13				190 627.13
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>	190 627.13				190 627.13

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Sous-fonction 04			
		20	21	22	23	24	25	26	41	48			
	<b>DEPENSES (2)</b>												
	Dépenses de l'exercice												
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
	Opérations d'équipement												
	Opérations pour compte de tiers												
	Restes à réaliser - reports												
	<b>RECETTES (2)</b>												
	Recettes de l'exercice												
	VIREMENT DE LA SECTION D												
021	EXPLOITATION												
	Opérations pour compte de tiers												
	Restes à réaliser - reports												
	<b>SOLDES (2)</b>												

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.









IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total	Sous-fonction 41			Sous-fonction 42								
						411	412	413	414	415	421	422	423				
	<b>DEPENSES (2)</b>																
	Dépenses de l'exercice																
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES																
	Opérations d'équipement																
	Opérations pour compte de tiers																
	Restes à réaliser - reports																
	<b>RECETTES (2)</b>																
	Recettes de l'exercice																
	VIREMENT DE LA SECTION D																
021	EXPLOITATION																
	Opérations pour compte de tiers																
	Restes à réaliser - reports																
	<b>SOLDES (2)</b>																
(1)	Libellé																
	<b>DEPENSES (2)</b>																
	Dépenses de l'exercice																
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES																
	Opérations d'équipement																
	Opérations pour compte de tiers																
	Restes à réaliser - reports																
	<b>RECETTES (2)</b>																
	Recettes de l'exercice																
	VIREMENT DE LA SECTION D																
021	EXPLOITATION																
	Opérations pour compte de tiers																
	Restes à réaliser - reports																
	<b>SOLDES (2)</b>																

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5

(1)	Libellé	51	52	Total					
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
	VIREMENT DE LA SECTION D								
021	EXPLOITATION								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								
		<b>Sous-fonction 51</b>							
(1)	Libellé	510	511	512	520	521	522	523	524
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
	VIREMENT DE LA SECTION D								
021	EXPLOITATION								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								
		<b>Sous-fonction 51</b>							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 6

(1)	Libellé (2)	60	61	62	63	64	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Dépenses de l'exercice						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Recettes de l'exercice						
	VIREMENT DE LA SECTION D						
021	EXPLOITATION						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	<b>SOLDES (2)</b>						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice					
021	VIREMENT DE LA SECTION D EXPLOITATION					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)	190 627.13			190 627.13
	Dépenses de l'exercice	190 627.13			190 627.13
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	190 627.13			190 627.13
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
	VIREMENT DE LA SECTION D				
021	EXPLOITATION				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)	-190 627.13			-190 627.13

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810	811	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813	814	815	816
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice			190 627.13				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			190 627.13				
	Opérations d'équipement			190 627.13				
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
	VIREMENT DE LA SECTION D							
021	EXPLOITATION							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)			-190 627.13				

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice									
	VIREMENT DE LA SECTION D									
021	EXPLOITATION									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
	VIREMENT DE LA SECTION D								
021	EXPLOITATION								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>			
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>			
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>			
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>				

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		<b>190 627.13</b>	<b>190 627.13</b>
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement	190 627.13	190 627.13

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R0168 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>190 627.13</b>				<b>190 627.13</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)</b>	
<b>Ressources propres disponibles (IV)</b>	<b>190 627.13</b>
<b>Solde (V = IV-II)(6)</b>	<b>+190 627.13</b>

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.  
(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES**

<b>DEPENSES (1)</b>		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>2 060 090.00</b>
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 100.00
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLECTIVITE DE RATTACHEMENT	
62875	REMBT FRAIS GFP	2 056 990.00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>142 370.00</b>
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	142 370.00
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (3)	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 202 460.00</b>
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 202 460.00</b>

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

<b>RECETTES (1)</b>		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>Recettes issues de la TEOM</b>		<b>2 013 399.00</b>
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	2 013 399.00
<b>Dotation et participations reçues</b>		
<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>		<b>39 000.00</b>
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>39 000.00</b>
70611	Redevance d&#8217;	39 000.00
78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (3)	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 052 399.00</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 052 399.00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		
Aquisitions d'immobilisations		190 627.13
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	190 627.13
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	190 627.13
Opération d'équipement (1 ligne par opération)		
Autres dépenses éventuelles		
Opération pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>190 627.13</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>190 627.13</b>

**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Dotation et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
Opération pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des recettes réelles</b>		
021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

## 22300 - TEOM - CHILLY-MAZARIN

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	100 620,00	2 023 205,00	2 123 825,00
Titres de recettes émis (b)		2 025 525,04	2 025 525,04
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		2 025 525,04	2 025 525,04
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	100 620,00	2 023 205,00	2 123 825,00
Mandats émis (f)		1 684 836,91	1 684 836,91
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		1 684 836,91	1 684 836,91
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		340 688,13	340 688,13
(h - d) Déficit			

22300 - TEOM - CHILLY-MAZARIN

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement			340 688,13		340 688,13
TOTAL I			340 688,13		340 688,13
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			340 688,13		340 688,13



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice ..... 35 .....  
 Nombre de membres présents ..... 39 .....  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 39 .....  
 VOTES :  
 Pour ..... 32 .....  
 Contre .....  
 Abstentions .....

Date de convocation : 02/07/2020

Présenté par Le Maire,  
A Chilly-Mazarin le, 09/07/2020

Délibéré par Conseil Municipal, réuni en session  
A Chilly-Mazarin le, 09/07/2020

Les membres du Conseil Municipal,



Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/07/20 et de la publication le 17/07/20  
A Chilly-Mazarin le, 17/07/2020



La Maire,  
Rafika REZGUI

*[Handwritten signature of Rafika Rezgui]*